

# KOCIDE® 2000

## Fongicide

### Vigne - Arboriculture - Cultures légumières



|             |  |
|-------------|--|
| Composition | 350 g/kg cuivre sous forme d'hydroxyde de cuivre |
| Formulation | Granulés dispersables (WG)                       |
| A.M.M.      | n° 9700401                                       |

#### Mode d'action - Propriétés

KOCIDE® 2000 est un fongicide cuprique de contact qui s'emploie de manière préventive pour lutter contre le mildiou et les bactérioses en viticulture, en arboriculture, en cultures maraîchères et contre le mildiou et les rouilles en cultures porte graines. KOCIDE® 2000 contient du cuivre, sous la forme de sel de l'hydroxyde (fongicide de contact multisite – code FRAC M1).

KOCIDE® 2000 est un produit utilisable en Agriculture Biologique en application du Règlement (CE) n°834/2007.

#### Usages et doses homologués

KOCIDE® 2000 est homologué pour le traitement des parties aériennes.

| Culture                                  | Cible  | Dose                     | Nombre d'applications maximum | D.A.R. <sup>1</sup> (jours) | L.M.R. <sup>2</sup> (mg/kg) |
|--|--|--------------------------|-------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| <b>ARBORICULTURE</b>                     |  |                          |                               |                             |                             |
| Abricotier                               | Bactérioses  | 0,35 kg/hL               | 5                             | Non fixé                    | 5                           |
| Cerisier                                 | Chancre bactérien  | 0,35 kg/hL               |                               |                             | 5                           |
| Noisetier                                | Bactérioses  | 0,35 kg/hL               |                               |                             | 30                          |
| Noyer                                    | Bactérioses  | 0,35 kg/hL               |                               |                             | 30                          |
| Olivier                                  | Bactérioses  | 0,35 kg/hL               |                               |                             | 30                          |
| Pêcher                                   | Bactérioses, Dépérissement bactérien   | 0,35 kg/hL               |                               |                             | 5                           |
| Poirier, Cognassier, Nashi               | Bactérioses à Pseudomonas  | 0,35 kg/hL               |                               |                             | 5                           |
| Pommier                                  | Bactérioses à Pseudomonas  | 0,35 kg/hL               |                               |                             | 5                           |
|  | Chancre européen   | 0,75 kg/hL               |                               |                             | 5                           |
| Prunier                                  | Chancre bactérien  | 0,35 kg/hL               |                               |                             | 5                           |
| <b>CULTURES MARAÎCHÈRES</b>              |  |                          |                               |                             |                             |
| Tomate                                   | Mildiou  | 3,5 kg/ha                | 5                             | Non fixé                    | 5                           |
| Chou                                     | Bactérioses  | 3,5 kg/ha                |                               |                             | 20                          |
| Echalote                                 | Bactérioses  | 3,5 kg/ha                |                               |                             | 5                           |
| Fraisier                                 | Maladie des taches pourpres et rouges, <i>Zythia fragariae</i> , Maladie des taches angulaires | 3,5 kg/ha                |                               |                             | 5                           |
| Haricot                                  | Graisse du haricot   | 3,5 kg/ha                |                               |                             | 20                          |
| Poireau                                  | Mildiou, Bactérioses   | 3,5 kg/ha                |                               |                             | 20                          |
| Chicorée Witloof - production de collets | Bactérioses  | 0,0035 kg/m <sup>2</sup> |                               |                             | 20                          |
| Chicorée Witloof - production de racines | Bactérioses  | 3,5 kg/ha                |                               |                             | 20                          |

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

| Culture   | Cible                    | Dose       | Nombre d'applications maximum | D.A.R. <sup>1</sup> (jours) | L.M.R. <sup>2</sup> (mg/kg)            |
|---|--------------------------|------------|-------------------------------|-----------------------------|--|
| Artichaut   | Graisse de l'artichaut   | 3,5 kg/ha  | 5                             | Non fixé                    | 20                                     |
| Céleris   | Bactérioses              | 3,5 kg/ha  |                               |                             | 5 (céleri-rave)<br>20 (céleri-branché) |
| <b>VITICULTURE</b>  |                          |            |                               |                             |  |
| Vigne   | Bactérioses              | 11,4 kg/ha | 2                             | 21                          | 50                                     |
| Vigne   | Mildiou(s)               | 3 kg/ha    | 6                             | 21                          | 50                                     |
| <b>CULTURES PORTE GRAINES</b>   |                          |            |                               |                             |  |
| Potagères porte-graines   | Mildiou, Rouille blanche | 3,5 kg/ha  | 4                             | Non fixé                    | -                                      |
| Potagères, Plantes à parfum, aromatiques, médicinales et condimentaires | Rouilles, Mildiou        | 3,5 kg/ha  | 4                             |                             | -                                      |
| Betteraves porte-graines  | Mildiou                  | 3,5 kg/ha  | 4                             |                             | -                                      |

<sup>1</sup> D.A.R. : Délai Avant Récolte.

<sup>2</sup> L.M.R. : Limite Maximale de Résidus (LMRs en vigueur sont consultables sur le site de la Commission européenne : [http://ec.europa.eu/sanco\\_pesticides](http://ec.europa.eu/sanco_pesticides)).

### Recommandations d'emploi

Appliquer **KOCIDE® 2000** par temps calme et dans des conditions permettant d'éviter toute dérive, en particulier sur les parcelles voisines. Afin de positionner les traitements à bon escient, se référer aux Bulletins de Santé du Végétal de la région ou aux bulletins techniques des organisations professionnelles.

#### • Arboriculture

En arboriculture, les applications doivent intervenir tous les 7 à 12 jours à partir des premiers risques de contamination.

##### Fruits à « noyaux » :

À l'automne, couvrir la période du début de la chute des feuilles jusqu'à la chute complète. Réaliser 3 applications à 20-30% des feuilles tombées, puis 70% des feuilles tombées, et en fin de chute des feuilles. Durant l'hiver, afin de limiter les contaminations des bactéries par les plaies de taille, réaliser 1 application après la taille.

Au printemps, intervenir de début débourrement (stade B) jusqu'au stade corolle visible (stade D). Avant toute utilisation, vérifier la sensibilité variétale.

##### Noisetier, Noyer :

Durant l'hiver, afin de limiter les contaminations des bactéries par les plaies de taille, réaliser 1 application après la taille.

Au printemps, maintenir la protection tout au long de la saison en intervenant en fonction des pluies contaminatrices et aux stades suivants :

Stade C2 : éclatement du bourgeon ;

Stade D2 : déploiement de la 1ère feuille ;

Stade F1 : début floraison ;

Stade F2 : pleine floraison ;

Stade G : dessèchement des stigmates.

##### Olivier :

Durant l'hiver, afin de limiter les contaminations des bactéries par les plaies de taille, réaliser 1 application après la taille.

Au printemps, intervenir dès la reprise de végétation jusqu'à la formation des grappes florales. À l'automne, privilégier une application après récolte.

Fruits à « pépins » :

À l'automne, intervenir pendant la période de chute des feuilles avec 2 à 3 traitements. Durant l'hiver, afin de limiter les contaminations des bactéries par les plaies de taille, réaliser 1 application après la taille.

Au printemps, intervenir dès la reprise de végétation (stade B) jusqu'au stade gonflement des boutons floraux (stade D1).

Sur variétés sensibles à la rugosité, ne pas dépasser le stade C-C3.

**KOCIDE® 2000** s'utilise avec la majorité des pulvérisateurs équipés de buses à jets portés et projetés et avec un volume de bouillie compris entre 250 et 1500 L/ha.

En cas de pulvérisation à faible volume (inférieur à 1000 litres/ha) sur l'ensemble de la végétation avec un atomiseur classique, utiliser une dose minimum de 3,5 kg/ha à 7,5 kg/ha en fonction de la cible (voir le tableau des usages). Sur des vergers à fort développement végétatif qui nécessitent des volumes de bouillie supérieurs à 1000 litres par hectare, respecter la dose par hectolitre sans excéder 1500 litres de bouillie par hectare.

Pour des applications localisées à la lance, respecter la dose par hectolitre pour la cible visée.

**KOCIDE® 2000** est sélectif des variétés usuelles, en bon état végétatif.

- **Cultures maraîchères**

Tomate :

Pépinière, sous serre ou en plein champ.

Afin de limiter les contaminations par le champignon, appliquer préventivement à la cadence moyenne de 7 à 12 jours, afin de protéger les feuilles en développement à partir des premiers risques de contaminations mentionnés par les Bulletins de Santé du Végétal ou les bulletins techniques des organisations professionnelles.

Chou, Céleris :

Pépinière, sous serre ou en plein champ.

Afin de limiter les populations de bactéries à la surface des feuilles, appliquer préventivement à la cadence moyenne de 7 à 12 jours, afin de protéger les feuilles en développement à partir des premiers risques de contaminations mentionnés par les Bulletins de Santé du Végétal ou les bulletins techniques des organisations professionnelles.

Haricot, Artichaut, Échalote :

Afin de limiter les populations de bactéries à la surface des feuilles, appliquer préventivement à la cadence moyenne de 7 à 12 jours, afin de protéger les feuilles en développement à partir des premiers risques de contaminations mentionnés par les Bulletins de Santé du Végétal ou les bulletins techniques des organisations professionnelles.

Utiliser des doses réduites à 2,5 - 3 kg/ha en culture de haricot en cours de floraison ou pour éviter de cloquer les gousses.

Poireau, Fraisier :

Pépinière, sous serre ou en plein champ.

Afin de limiter les contaminations par le champignon ou les populations de bactéries à la surface des feuilles, appliquer préventivement à la cadence moyenne de 7 à 12 jours, afin de protéger les feuilles en développement à partir des premiers risques de contaminations mentionnés par les Bulletins de Santé du Végétal ou les bulletins techniques des organisations professionnelles.

Chicorée Witloof :

Production de chicons : pulvérisation sur les collets avant forçage avec un volume d'eau de 0,5 à 1 L par m<sup>2</sup>.

Production de racines : réaliser 1 application dans les 15 jours avant l'arrachage.

Ne pas mélanger avec du chlorure de calcium.

Pour tout renseignement, contacter l'A.P.E.F. (Association des Producteurs d'Endives de France, 03.21.60.54.50).

En situation de fortes pressions liées aux conditions de culture (variété sensible, asper-sion, climat favorable...) ou de présence de symptômes dans la culture, alterner les spé-cialités employées au sein d'un programme afin d'utiliser des modes d'actions différents.

Il est nécessaire d'adapter le volume de bouillie utilisé avec des pulvérisateurs à jet projeté au développement végétatif de la culture afin de garantir une répartition homogène de la bouillie sur l'ensemble de la végétation à protéger (faces inférieure et supérieure des feuilles). Appliquer **KOCIDE® 2000** à des volumes de bouillie compris entre 400 et 1000 L/ha en cultures sous abri ou serre.

**KOCIDE® 2000** est sélectif des variétés usuelles, en bon état végétatif. En cas de fortes températures, traiter tôt le matin ou tard le soir, sans procéder à aucun mélange.

Selon les conditions météorologiques, des traces de pulvérisation peuvent être constatées sur tomate avant récolte.

#### • Viticulture

- Contre le mildiou de la vigne, appliquer en préventif avant les épisodes pluvieux contaminants à une cadence de 8 à 10 jours au maximum, en tenant compte du développement de la végétation, de la maladie et des risques de contamination.

En viticulture conventionnelle et en viticulture biologique, **KOCIDE® 2000** peut s'utiliser pendant toute la période de risque du mildiou dès les premiers stades de végétation de la vigne jusqu'en fin de saison. Dès la dose de 2 kg/ha, **KOCIDE® 2000** assure une bonne protection des feuilles et des grappes contre le mildiou de la vigne.

- Contre la nécrose bactérienne, **KOCIDE® 2000** assure une protection après la taille et au débourrement de la vigne.

**KOCIDE® 2000** appliqué selon les Bonnes Pratiques Agricoles est sélectif des cépages actuels de vigne, en bon état végétatif. Selon les conditions météorologiques, des traces de pulvérisation peuvent être constatées sur raisins de table.

**KOCIDE® 2000** s'utilise avec des volumes de bouillie compris entre 100 et 500 litres par hectare pour une couverture en pleine végétation suivant le type de pulvérisation :

- Pulvérisation pneumatique : 100 à 150 L/ha
- Pulvérisation à jet porté : 150 à 300 L/ha
- Pulvérisation à jet projeté : 200 à 500 L/ha.

L'application de **KOCIDE® 2000** (dès la dose de 2 kg/ha) devra être renouvelée si un épisode pluvieux significatif (>60 mm) intervient juste après traitement.

#### • Cultures porte graines

Les autorisations sur cultures porte-graine ont été obtenues par la procédure « Usages Mineurs ». Avant toute utilisation, contacter la FNAMS (Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences) au 02.41.80.91.00, en particulier pour les risques de phytotoxicité. Ne pas employer sur plantes florales.

#### REMARQUE IMPORTANTE :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, il est conseillé d'alterner, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

#### Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur. Ne pas mélanger **KOCIDE® 2000** avec des spécialités contenant du thirame, ni avec des spécialités contenant du fosétyl-aluminium.

## Mode d'utilisation

### • Préparation de la bouillie

Avant de débiter le remplissage de la cuve du pulvérisateur, s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent. **KOCIDE® 2000** s'emploie en pulvérisation foliaire, après dilution dans l'eau.

### • Pulvérisation

La répartition de **KOCIDE® 2000** doit être réalisée de façon homogène. Elle exige un volume de bouillie adapté au développement végétatif de la culture, une bonne répartition des gouttelettes sur la végétation, une vitesse d'avancement du tracteur adaptée et un débit correctement réglé pour éviter les manques ou les surdosages.

Au moment des traitements, l'efficacité de la protection est fortement liée à la qualité de la pulvérisation, notamment sur vigne en localisant les traitements sur grappes et en privilégiant l'application face par face.

Lors d'une période de forte chaleur, il est recommandé de réaliser les applications tôt le matin ou tard le soir afin de bénéficier des conditions de température et d'hygrométrie les plus favorables et de limiter le risque d'une évaporation trop rapide de la bouillie.

### • Élimination du produit et des emballages vides

Réemploi de l'emballage interdit. Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

## Précautions d'emploi

- Conserver **KOCIDE® 2000** dans son emballage d'origine, hermétiquement fermé, à l'abri du gel et de la chaleur, dans un endroit frais, sec et bien ventilé.
- Pendant toute la durée de manipulation du produit et la pulvérisation, veiller à porter une tenue de protection adaptée.

### Pour la protection de l'opérateur :

Le port d'un vêtement de travail en coton/polyester (35%/65%) avec un grammage d'environ 250 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant est recommandé pendant le mélange/chargement, l'application et le nettoyage du pulvérisateur. En complément du vêtement de travail, le port d'un vêtement de protection contre les produits chimiques liquides (tablier ou blouse) certifié catégorie III type PB(3) est recommandé lors du mélange/chargement et nettoyage du pulvérisateur.

De plus, afin de garantir la protection de l'opérateur, les équipements suivants sont également recommandés lors des différentes phases de manipulation spécifiées ci-après :

- Phase de mélange/chargement : gants en nitrile (EN 374-3) et lunettes de sécurité avec protections latérales (EN 166).
- Phase d'application :
  - o Dans le cas d'une application avec un tracteur équipé d'une cabine, gants en nitrile (EN 374-2) à usage unique lors d'une intervention sur le matériel pendant la phase d'application. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
  - o Dans le cas d'une application avec un tracteur sans cabine, gants en nitrile (EN 374-2) à usage unique et utilisation d'une combinaison de protection de catégorie III type 4 avec une capuche en remplacement du vêtement de travail en polyester/coton.
- Phase de nettoyage du pulvérisateur : gants en nitrile (EN 374-3).

### Pour la protection du travailleur :

Le port de gants en nitrile, certifiés EN 374-3, et d'un vêtement de travail en coton/polyester (35%/65%) avec un grammage d'environ 250 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant est recommandé lors de la rentrée sur les parcelles traitées.

## Premiers secours

Consulter la fiche de données de sécurité.

**KOCIDE® 2000** (contient du cuivre de l'hydroxyde de cuivre)

**ATTENTION**



**H302 Nocif en cas d'ingestion**

**H319 Provoque une sévère irritation des yeux**

**H332 Nocif par inhalation**

**H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme**

**Conseils de prudence**

P261 Éviter de respirer les poussières, brouillards, vapeurs et aérosols.  
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
 P280 Porter des gants, un vêtement de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
 P391 Recueillir le produit répandu.  
 P501 Éliminer le produit non utilisé (P.P.N.U.) et les emballages vides via un service de collecte spécifique conformément à la réglementation en vigueur.

**EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.**

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.  
 SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau.

Délai de rentrée : 24 heures après traitement.

**Important : Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette.**

Fiche de données de sécurité disponible sur Internet ([www.quickfds.com](http://www.quickfds.com)) et sur demande à CERTIS au 01.34.91.90.00. En cas d'urgence, appeler le 15 ou un centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude (N°0 800 887 887 – appel gratuit depuis un poste fixe). En cas d'incident ou d'accident appeler le 01.72.11.00.03 (Certis Carechem, numéro d'urgence 24h/24h).

Marque déposée Kocide LLC

Conditionnement

| Conditionnement | Groupage | Palettisation      | Unité de commande |
|-----------------|----------|--------------------|-------------------|
| Sac 10 kg       | -        | 100 sacs = 1000 kg | Sac 10 kg         |

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com). Distribué par Certis Europe B.V. suc-cursale France – N° d'agrément IF01808 : Distribution de Produits Phytopharmaceutiques à des Utilisateurs Professionnels – 5, rue Galilée - 78280 GUYANCOURT – Tél : 01.34.91.90.00 - Fax : 01.30.43.76.55 – [www.certiseurope.fr](http://www.certiseurope.fr) – V2 – 06/2016